



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEAN-PHILIPPE MACHON – MAIRE DE SAINTES

Saintes, le 11 mai 2020

COVID-19

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTES ORGANISE UN DECONFINEMENT PROGRESSIF AU SERVICE DE LA POPULATION

Depuis le premier jour de la crise sanitaire, et suivant les mesures du Ministère de la santé, la priorité du maire et de l'équipe municipale ainsi que des services de la Ville et du CCAS a été la santé des Saintaises et des Saintais.

Dans le respect des mesures de sécurité imposées par l'état d'urgence sanitaire en cours, la municipalité avec les services de la Ville organisent le déconfinement progressif à compter du 11 mai pour une reprise des activités :

1/ L'activité des services de la Ville

Tout en maintenant quand cela est possible l'activité en télétravail, les agents de la Ville seront désormais présents à raison de la moitié maximum des effectifs des services, et en respectant toutes les mesures pour garantir leur sécurité et celle du public qu'ils seraient amenés à recevoir.

2/ Les horaires des accueils en mairie et par téléphone ainsi que les cellules de crise

A partir du 12 mai, l'accueil de la Mairie, les services à la population et l'accueil téléphonique seront de nouveau ouverts toute la journée sur les horaires suivants :

9h-12h / 13h15-17h, du lundi au vendredi.

L'état civil et les services de l'urbanisme accueilleront également le public sur ces mêmes créneaux horaires.

Les 4 CELLULES DE CRISE mises en place en mars dès le début de la crise sanitaire ainsi que le n° vert de la Ville 0 800 17 00 17 restent en place et opérationnels jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.



3/ Les cimetières

Les cimetières seront ouverts sur leur horaire habituel.

4/ Les écoles élémentaires et maternelles

- Les écoles élémentaires de Saintes rouvriront le mardi 12 mai
- Les écoles maternelles grande section le lundi 25 mai
- Les écoles maternelles petite section le lundi 1^{er} juin.

Ces ouvertures organisées par la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'Education Nationale se feront suivant les modalités définies directement par les Chefs d'établissements qui se chargent d'informer l'ensemble des parents des élèves de leurs classes. L'accueil des enfants des soignants et personnels prioritaires se fera dans leurs écoles d'origine.

5/ Les marchés

Les marchés, dont le nombre avait été réduit à 2 durant la période de confinement, reprendront progressivement avec des mesures d'aménagement dès le mardi 12 mai, de 7 h à 13 h, selon le planning habituel :

- Mardi et vendredi : marché place du 11 novembre (cours Reverseaux)
- Samedi : marché place St Pierre (marché couvert et reprise du plein air)
- Jeudi : marché Bellevue (place des Catives)
- Dimanche : Marché St Pallais

Les marchés des mercredis (St Pierre) et des jeudis (St Pallais) reprendront plus tard suivant l'évolution de la situation sanitaire.

La Ville de Saintes mettra en œuvre les conditions pour garantir à chacun une sécurité optimale : sens unique de circulation, périmètre sécurisé, dispositif mis en place pour que les gestes barrières soient respectés, plan de marché adapté.

6/ Les musées et les médiathèques

Le musée de l'Echevinage et l'amphithéâtre rouvriront progressivement à partir du lundi 18 mai.

Les médiathèques proposeront un service de prêt restreint sur rendez-vous à compter du mercredi 20 mai.

7/ Le Golf Louis Rouyer

Le Golf Louis Rouyer Guillet de Saintes rouvrira également ses portes dès le lundi 11 mai, dans le respect des consignes de sécurité requises par la Fédération Française de Golf, et le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.



Les services déjà fortement mobilisés durant la période de confinement (services techniques, police municipale, équipes du CCAS notamment) poursuivront bien entendu leurs activités en première ligne au service des Saintais.

Tous les autres services assureront leurs activités sans accueil physique.

Monsieur le Maire adresse à nouveau ses plus vifs remerciements aux agents des services de la Ville et aux élus pour leur mobilisation exemplaire depuis le début de la crise sanitaire.

L'ensemble des mesures est à retrouver sur le site de la Ville de Saintes www.ville-saintes.fr et sur Facebook : [@Villedesaintes](https://www.facebook.com/Villedesaintes).

Jean-Philippe MACHON

Maire de Saintes